



historiennes et historiens
du contemporain

Assemblée générale 2025 (9 janvier 2026)

L'assemblée générale est ouverte à 10h00.
27 adhérentes et adhérents sont présent.es ou représenté.es.

Mot d'accueil

Rapport moral

Le rapport moral, qui présente l'activité de l'association depuis le début de l'année 2025, est composé des différents points d'information présentés de ce procès-verbal.
Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier

Les informations sont arrêtées au 7 janvier 2026.

Dépenses	
Fonctionnement du bureau (transports et restauration)	342€
Cotisations bancaires (Banque populaire)	75,48€
Cotisations bancaires (Banque postale)	19,74€
Cotisation au Collège des sociétés savantes	200€
Entretien du site	36€
Prix jeune chercheur.se d'H2C	1 250€
Total dépenses 2025	1 923,22€
Recettes	
Cotisations par Helloasso (135)	2 990€°
Cotisations via virement	170€
Intérêt Livret A Banque postale :	305,65€
Total recettes 2025	3 465,65€
SOLDE 2025	1 542,43€
Solde au 7 janvier 2025	
Compte courant Banque populaire	10 021,28€ (+ Livret A : 10,73€)
Compte PayPal	1 668,86€
Livret A banque postale	10 720,41€
Total	23 270,01€

À noter, deux difficultés récurrentes sur le plan financier :

- La difficulté persistante à fermer les comptes de la Banque postale pour regrouper tous les comptes d'H2C à la Banque populaire.
- La difficulté à fermer le compte PayPal et à récupérer la somme actuellement sur ce compte.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Vote du montant des cotisations

Le bureau propose de maintenir en 2025 le montant des cotisations 2024, soit 25€ pour les titulaires, 10€ pour les non titulaires et 140€ pour les adhésions institutionnelles.

Le montant des cotisations 2025 est adopté à l'unanimité.

En raison des projets d'H2C, la possibilité de faire un don à l'association sera proposée en 2026.

Point d'information groupe pédagogique d'H2C

Le groupe pédagogique d'H2C mis en place il y a deux ans par Patricia Legris s'est réuni une fois. La présentation, réalisée par notre collègue Caroline Muller avait pour thème l'IA générative dans l'enseignement de l'histoire contemporaine.

Point d'information sur les Nocturnes de l'Histoire

Les Nocturnes de l'Histoire visent à promouvoir une diffusion large du savoir historique en valorisant des manifestations de qualité et en rendant accessibles les résultats de la recherche au public le plus large. Ils se dérouleront le 25 mars 2025.

Cette année, une soixantaine de dossiers ont été soumis au comité d'organisation, soit un nombre sensiblement le même que l'année précédente.

Point d'information sur l'annuaire des thèses

L'annuaire 2024 des thèses a été mis en ligne fin janvier 2025. L'équipe qui se charge de collecter les informations fonctionne très bien.

Un bilan des thèses 2019-2023 a été publié sur le site (<https://www.asso-h2c.fr/2024/04/22/les-theses-soutenues-en-histoire-contemporaine-2019-2023-continuites-et-nouvelles-tendances/>) et permet de bénéficier d'un panorama sur les évolutions des dix dernières années.

Point d'information : création des relais locaux d'H2C

A l'image de ce que font nos homologues des autres périodes, H2C souhaiterait bénéficier de relais dans chaque université. Un message annonçant cette création et sollicitant les bonnes volontés sera prochainement diffusé sur la liste de diffusion.

Point d'information : deuxième édition des « Rencontres d'H2C »

La deuxième édition des « Rencontres d'H2C » se déroulera le mardi 7 juillet prochain au Centre La Chapelle de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Le programme est quasiment bouclé et sera prochainement annoncé.

Point d'information : Collège des sociétés savantes académiques de France (CoSSAF)

H2C est membre de cette association dont l'objectif est de « Promouvoir les méthodes, les résultats et les avis de toutes les disciplines académiques et scientifiques dans la société française et les rendre accessibles aux publics concernés dans toute leur diversité ».

L'association doit désigner une ou un nouveau représentant.e, car Michel Rapoport, qui représentait notre association, a été élu au Conseil d'administration du CoSSAF au sein du groupe « Lettres, langues, sciences humaines et sociales ».

Débat sur le rôle d'H2C dans l'espace public

Le bureau a souhaité organiser un temps de débat sur le rôle d'H2C dans l'espace public. En effet, l'association a été sollicitée à de très nombreuses reprises ces derniers mois pour s'exprimer, le plus souvent dans des délais extrêmement contraints, dans l'espace public (procès intenté contre la présidence du CVUH en mars 2025, annulation de la participation de collègues devant communiquer lors d'un colloque organisé par le Musée d'art et d'histoire du Judaïsme, annulation d'un colloque au Collège de France à la suite de l'intervention du ministre de l'Enseignement supérieur en septembre 2025...).

Ces prises de position par l'association peuvent avoir des conséquences judiciaires importantes : H2C et l'APHG ont été assignées en justice par Monsieur Yannick Clavé à la suite du communiqué intitulé « Triste constat d'intertextualité dans un manuel de préparation à l'agrégation d'histoire » qui avait été diffusé sur notre liste de diffusion le 10 août 2022 en soutien à notre collègue Guillaume Blanc.

Il est rappelé que l'association n'a pas vocation à jouer le rôle d'arbitre de la communauté des contemporanéistes, qu'elle est a-partisane, a-politique, a-syndicale, ce qui ne signifie pas qu'elle soit neutre ou qu'elle considère que tout se vaut. Il s'agit de trouver les moyens ad hoc d'assumer notre fonction de représentation de la communauté scientifique en histoire contemporaine et de renforcement des liens qui la soudent (statuts article 2).

Le bureau souhaiterait préciser le périmètre des questions qui doivent déclencher une réaction d'H2C, les modalités de cette réaction et les attentes des adhérents à l'égard de ces prises de position.

Les riches débats qui ont suivi témoignent d'un sentiment de malaise quant aux délais très rapides du rythme médiatique qui sont demandés à l'association pour réagir et se positionner. Un consensus se dégage pour qu'H2C adopte une position prudente à l'égard des prises de position et qu'elle rappelle son attachement à la défense des libertés académiques.

Au cours des discussions émergent plusieurs sujets :

- La question des nouvelles formes d'éditorialisation (extraits d'articles ou d'interviews mis en avant sur les réseaux sociaux par ex.) qui ont un impact sur les pratiques et les prises de parole des historiennes et des historiens ; la difficulté à concilier le temps de la recherche avec celui des journalistes qui sollicitent les collègues.
- La méconnaissance de la plupart d'entre nous de tout ce qui relève du droit de la propriété intellectuelle et du droit de l'édition.
- Documenter systématiquement les conflits et atteintes à la liberté académique.

L'assemblée générale envisage plusieurs actions :

- Demander l'adhésion d'H2C à l'Observatoire des atteintes à la liberté académique
- Modifier l'article 2 des statuts d'H2C pour y faire figurer de manière explicite que l'association œuvre à la défense des libertés académiques, dont la mention sera ajoutée à l'article 2 des statuts.
- Créer un annuaire d'avocats spécialistes dans les domaines du droit de la propriété intellectuelle et des libertés académiques afin d'orienter les collègues qui en ont besoin vers des professionnels connaissant les spécificités de notre milieu.
- Envisager la création d'un vademécum relatif au droit de la propriété intellectuelle rédigé par un professionnel rémunéré à cette tâche
- Contribuer à la formation permanente des collègues. Le bureau propose d'organiser à partir de l'automne des sessions de formation en sollicitant la compétence de professionnels qui seront rémunérés par l'association pour les assurer. Seront ainsi

proposés une séance de formation au droit d'auteur ou un accompagnement aux interactions avec les journalistes (media training). Elles seront réservées aux adhérents.

- Aux côtés des ressources proposées dans la partie « vademécum professionnel » du site (<https://www.asso-h2c.fr/vademecum-professionnel/>), seront mises en valeur :
 - Le réseau Les Expertes qui offre notamment des séances de média training (<https://expertes.fr/>)
 - Les ressources proposées par la Société des gens de lettres (<https://www.sgdg.org/>) dans le cadre de la protection des droits (droit d'auteur, contrat d'édition...)

Remise du prix H2C jeune chercheur.se d'H2C

Le prix 2025 est attribué à Pauline Mortas pour son article « Pourquoi le préservatif n'est pas devenu un contraceptif majeur. Mondialisation, marketing et genre au tournant des XIX^e et XX^e siècles », publié dans la *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 68, 2024, <https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-du-dix-neuvieme-siecle-2024-1-page-69?lang=fr>.

Rappel du règlement du prix : <https://www.asso-h2c.fr/conditions-de-candidature-du-prix-de-l'article-de-lh2c/>